

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MAI 2016**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme DUBOIS, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRALT, M. DUCROT, Adjoints ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, Mme THIBAUT, Mme PETIT, Mme ENON, M. OLIVIER, Mme GIROIRE, M. VILLAIN, Mme FOUCHEREAU, Mme AUMOND, M. PERREAU (arrivé à 20 H 10), M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme GIANANTI, M. SALMON, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. VIVIER, M. LASSALLE, Mme POINTIS.

*Pouvoir de Mme Isabelle MAURIN-MAUBERGER à Mme Angéline THIBAUT*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Jean-Pierre JAGER*

*Pouvoir de M. Willy LASSALLE à Mme Christiane PETIT*

*Pouvoir de Mme Laurence POINTIS à Mme Martine AUMOND*

\*\*\*\*\*

20 H : Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Laura FOUCHEREAU est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

## **RETRAIT D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose de retirer la question suivante de l'ordre du jour, et de la reporter à une prochaine séance de conseil municipal :

- ✓ Dépôt sauvage d'ordures ménagères et d'objets divers : Recouvrement des frais d'enlèvement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce retrait.

## **DENOMINATION ET NUMEROTATION DU PÔLE MULTIMODAL**

### ***Rapporteur : M. Joël DAZAS***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet d'aménagement du pôle multimodal,  
Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux, Environnement »,

Considérant que le projet d'aménagement du pôle multimodal, sis lieudit « Les Juifs », a été créé afin de desservir en places de stationnements le collège, les infrastructures sportives, mais servant aussi de point d'échanges des bus scolaires et des lignes de transports par car,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de ce pôle multimodal,

Précise que la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement » propose de nommer le pôle multimodal « Place de la Pléiade »,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ adopte la dénomination « Place de la Pléiade »;

⇒ décide de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, du cadastre des impôts fonciers et tout autre service intéressé.

## **MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'UN PIGEONNIER**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

M. PERREAU arrive à 20 H 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles,  
Vu le PLU en vigueur,  
Vu la ZPPAUP en vigueur,

Considérant que le problème des pigeons est récurrent dans la ville,

Considérant que la Commune a été destinataire d'une pétition relative aux désagréments causés en ville ou en campagne par les volatiles,

Précise qu'afin de réguler la population des pigeons autour des clochers, monuments et d'empêcher la dégradation de l'environnement, la ville propose d'installer un pigeonnier dans le parc situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville,

Considérant que la pose de ce mobilier conçu en bois avec un toit recouvert d'ardoises est soumise à autorisation d'urbanisme,

Précise qu'il aurait une dimension de 5m de haut avec une capacité de 150 pigeons ; la partie nichage (72 niches) serait séparée des mangeoires pour l'hygiène et pour ainsi faciliter la maintenance,

Considérant qu'il serait, la première année, géré par une société spécialisée en collaboration avec les services municipaux,

Précise que le coût de ce pigeonnier est estimé à 20 000 € HT (acquisition) et les frais de fonctionnement à environ 7 500 € HT,

*Après interrogation de M. LANTIER quant à l'emplacement futur de ce pigeonnier, M. JAGER précise qu'il faut qu'il soit placé assez près des monuments où sont installés les pigeons et donc que l'implantation pourrait se faire dans les jardins à l'arrière de la mairie.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,

⇒ autorise le maire :

- à déposer et à signer les demandes d'autorisation du sol,
- à inscrire la dépense au budget de la ville,
- à signer le marché,
- à signer tout document relatif à ce dossier.

## **AVIS SUR ALIENATION DE PAVILLONS PAR HABITAT DE LA VIENNE**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la construction et de l'habitation,  
VU les courriers d'Habitat de la Vienne en date du 31 mars 2016 et de la préfecture du 5 avril 2016,

Considérant qu'Habitat de la Vienne propose de céder 5 pavillons, répartis comme suit :

- ✓ Type III (avec garage et courette) sis 18 et 20 Rue du Porche à 75 000 € ;
- ✓ Type IV (avec jardin sans garage) sis 16 rue des Capucins à 80 000 € ;
- ✓ Type IV (triplex avec garage et jardinet) sis 14 Bd du Maréchal Leclerc à 80 000 € ;
- ✓ Type IV (avec jardinet et sans garage) sis 24 Rue du Porche à 82 000 €.

Considérant que ces pavillons ne peuvent être vendus qu'à son locataire ou à son conjoint, à ses ascendants et descendants (sous conditions),

Considérant que la Ville de Loudun a accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la construction des logements susvisés et, qu'en cas de vente, cette couverture financière devrait être maintenue, dans la mesure où l'office continue le remboursement des prêts selon l'échéancier initialement prévu,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces cessions, avec le maintien de la garantie communale des emprunts contractés pour la construction des dits logements.

## **CONVENTION D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la convention signée avec la SOREGIES,  
VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement »,

Considérant que la commune a transféré au Syndicat Energies Vienne sa compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Précise que la commune peut bénéficier de la SOREGIES de prestations qui consistent à installer les infrastructures de recharge (fourniture du totem et des panneaux de signalisation verticale, pose, génie civil, raccordements relatifs aux infrastructures de recharge) et à entretenir, à exploiter et à fournir en électricité les infrastructures,

Indique que pour la bonne organisation du suivi des bornes de recharges, SOREGIES utilisera un logiciel de supervision technique et un logiciel de supervision clients,

Précise que le coût annuel par borne de recharge est de 180 € HT,

Il est proposé de passer une convention ayant pour objectif de définir les conditions et les modalités d'intervention de SOREGIES.

*M. LANTIER souhaite une précision sur la date d'installation des bornes, la convention prenant effet à la signature.*

*M. JALLAIS précise que l'installation qui était initialement prévue début 2017 ne pourra se faire que fin 2017, deux problèmes ayant entraîné du retard : l'Architecte des Bâtiments de France qui avait refusé le modèle proposé, et la faillite du fournisseur qui s'était engagé à produire les bornes.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention.

## **CONTRAT DE DEPOSITAIRE DE TITRES DE TRANSPORTS AVEC LA SOCIETE TRANSDEV**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

La mairie de LOUDUN accueille dans ses locaux, depuis septembre 2015, un bureau auxiliaire SNCF permettant la vente de billets de train à destination de la population du loudunais. Ce service, connu sous la dénomination « Point Transport », connaît un succès grandissant auprès d'un public de plus en plus nombreux, gage d'un indispensable service public.

Prenant en compte les demandes de plus en plus importantes concernant la possibilité d'étendre l'offre à la vente de billets de bus, la ville a proposé à la société TRANSDEV, qui assure les liaisons « Bus en Vienne » dans le département, de passer un contrat pour satisfaire à cette nouvelle demande.

La mise en place du matériel inhérent à la vente des billets, ainsi que la formation du personnel communal seront assurées par TRANSDEV. En contrepartie de la vente des titres de transports, la commune bénéficiera d'une commission de 3.5% sur le montant des ventes TTC que la ville aura réalisé pour le compte de la société.

Ce contrat sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

*Monsieur le Maire précise qu'il est important de développer l'activité du Point Transport et indique que la convention avec Transdev sera signée le jeudi 12 mai.*

*M. PERREAU souligne que ce service est exceptionnel, dans une période où les services publics ont tendance à diminuer. Il précise qu'il faut être promoteur de ce Point Transport.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat de depositaire de titres de transports avec la société TRANSDEV, permettant la vente de titres de transport au Point Transport de la ville.

## **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE DE LOUDUN POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS – ANNEE 2016**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-I, codifié à l'article L. 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération N° 2015.7.14 portant autorisation de signer une convention de prestations de services avec la Ville de Loudun pour des prestations effectuées par les services techniques de la commune au profit de la Communauté de Communes du Pays Loudunais,

Considérant que les prestations concernent l'entretien et la maintenance de véhicules et matériel d'exploitation,

Considérant désormais qu'il convient d'y ajouter des prestations de menuiserie,

Il est proposé de modifier ladite convention par voie d'avenant.

Le tarif des prestations menuiserie serait également fixé à 47 € TTC de l'heure pour l'année 2016.

*Monsieur le Maire souligne l'intérêt de travailler ensemble, d'utiliser les moyens de chaque collectivité.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

## **TARIFS PRÊT DE MATERIELS ENTRE LA VILLE DE LOUDUN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par délibération du 2 décembre 2015, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de location de matériel que la commune met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Dans le cadre de la mutualisation des services avec la CCPL, il est prévu que celle-ci puisse également mettre à disposition des matériels au profit de la commune, tels qu'un camion grue, des bennes amovibles et autres déchiporteur et décompacteur.

D'autre part, certains de ces matériels nécessitent également la mise à disposition de conducteurs spécialisés, seuls habilités à utiliser ces engins de chantier (tracteur broyeur-épareuse, camion grue 26 T, porte caisson 26 T).

Il convient donc d'actualiser le tableau des matériels mis à disposition par la ville en y intégrant les matériels appartenant à la CCPL avec leurs tarifs et prendre en compte l'intervention humaine pour garantir les agents concernés lorsqu'ils effectuent leur mission hors territoire :

<b>Matériels Ville de Loudun</b>	<b>Coût location à la Journée TTC</b>
Tracteur Broyeur-épareuse <b>avec chauffeur</b>	264,00 €
Tracto-pelle standard JCB 1000L	160,00 €
Mini-Pelle 3T	138,00 €
Compresseur sur roue 2500L/Mn	33,00 €
Marteau-Piqueur	5,20 €
Compacteur 1T2 en 0,80M	86,00 €
Scie à Sol 13CV Autonome	33,00 €
Découpeuse portative essence	28,00 €
Paque vibrante	23,00 €
Micro-tracteur diesel avec herse rotative	118,00 €
Equipement semoir + préparatrice gazon	54,00 €
Pilonneuse	16,00 €
Enfouisseur de pierre avec motoculteur	64,00 €

<b>Matériels Communauté de Communes</b>	<b>Coût location TTC</b>
Camion Grue 26T <b>avec chauffeur (à la journée)</b>	420,00 €
Camion Porte caisson 26T <b>avec chauffeur (à la journée)</b>	490,00 €
Benne amovible (10 à 30 m3) <b>par jour</b>	9,20 €
Pose et reprise caisson amovibles forfait <b>+ 1 € du KM</b>	49,00 €
Décompacteur Vertidrain <b>à la journée</b>	300,00 €
Déchetiseur (1 journée gratuite /an) <b>avec agent d'encadrement à la journée</b>	300,00 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de mutualisation des matériels et personnels selon les tarifs ci-énoncés.

## **OPERATION NEODYSSEE – VALORISATION DU PATRIMOINE NEOLITHIQUE LOUDUNAIS : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LOUDUN**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

La Communauté de Communes du Pays Loudunais et la Ville de Loudun, en lien avec le Service Régional d'Archéologie de la DRAC Poitou-Charentes, ont décidé de lancer l'opération NéOdyssee, programme de valorisation du patrimoine néolithique Loudunais.

Depuis Septembre 2014, quelques animations ont déjà vu le jour sur ce thème.

Les études préalables, réalisées en septembre 2015, ont permis de confirmer l'intérêt de ce projet collectif et de jeter les bases d'un programme triennal.

Dans le cadre de l'étude architecturale de six monuments mégalithiques (préalable à la mise en valeur 2017-2018), estimée à 7 000 €, le plan de financement est le suivant :

- |  |         |
|--|---------|
| ✓ Conseil Départemental de la Vienne       | 1 750 € |
| ✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais | 3 750 € |
| ✓ Participation Ville de Loudun            | 1 500 € |

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la participation financière de 1 500 € à la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

## **ORGANISATION D'UN GALA DE CATCH LE 3 SEPTEMBRE 2016 : TARIFS**

**Rapporteur : Mme Christine ROY-POIRAUT**

En Juin 2015, Tony DUBOIS, Catcheur et employé de l'Entreprise GIANANTI, accompagné de Flesh GORDON, représentant « Catch ws », ont proposé l'organisation d'un gala de catch à la ville de Loudun.

Après différents échanges, le gala aura lieu le samedi 3 septembre 2016 au gymnase du petit colas à Loudun, à 21 H, à la suite du Forum des associations.

Pour un montant total de 4 610 €, Catch ws propose :

- ✓ 5 combats pour un show d'1h30/2h ;
- ✓ la présence d'un arbitre et d'un présentateur,
- ✓ le montage et démontage du ring,
- ✓ la dotation de 500 affiches.

Concernant les prix d'entrée, il est proposé les tarifs suivants :

- ⇒ 10 € pour les places autour du ring
- ⇒ 8 € pour les places en tribune
- ⇒ gratuit pour les enfants de moins de 6 ans

Les places ne seraient pas numérotées et les réservations seraient possibles.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces tarifs.

## **MEDIATHEQUE : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE**

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

L'accès à la lecture et à la culture est un enjeu majeur de développement pour tous les habitants du territoire loudunais et notamment les enfants, futurs citoyens de nos cités.

Depuis six ans, la médiathèque de Loudun propose une Fête du livre jeunesse qui permet aux élèves de Loudun et des écoles de la CCPL de rencontrer des auteurs et illustrateurs jeunes et de découvrir leur univers. Ces rencontres sont proposées gratuitement aux écoles.

Cette manifestation touche, tous les ans, plus de 250 enfants et près de 800 personnes viennent participer à la fête à la médiathèque de Loudun et dans les bibliothèques loudunaises partenaires. En 2016, la ville de Loudun continue à investir dans cet événement. La fête aura lieu du 25 au 28 mai 2016.

Cette année, huit écoles de la CCPL accueilleront un ou plusieurs auteurs le 27 mai 2016 : Angliers, Ceaux-en-Loudun, Maulay, Les Trois-Moutiers, Bournand, Mazeuil, Le Verger-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves

Aussi, afin de donner davantage de moyens et d'écho à cet événement, ces communes ont été sollicitées pour un partenariat financier. Ce partenariat a pour but d'acheter, pour les écoles, davantage de livres de l'auteur invité et de rémunérer une partie de l'intervention de l'auteur. Les livres ainsi acquis avec ce soutien, resteront dans l'établissement et pourront ainsi profiter aux élèves présents et à venir.

Afin de pouvoir permettre le règlement de la participation financière de ces communes, il est proposé de signer une convention entre la ville de Loudun et chacune d'entre elles.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions qui seront rédigées pour les communes et institutions suivantes, pour les montants indiqués ci-dessous :

- Commune d'Angliers : 200 €
- Commune de Mazeuil : 200 €
- Commune du Verger-sur-Dive : 150 €
- Commune de Saint-Jean-de-Sauves : 200 €
- Commune de Bournand : 200 €
- Commune des Trois-Moutiers : 200 €

## FESTIVAL DE THÉÂTRE : TARIFS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

Le Festival de Théâtre Lug'en Scène 2016 se déroulera les 4, 5 et 6 août 2016. Le programme sera le suivant :

<b>Mardi 2 aout</b>	<b>10h-</b> Saynète par la Compagnie la belle Aventure à OT pendant le Marché du Mardi matin, pour annoncer le Festival	
	<b>Pièce principale</b>	<b>Animations de rue</b>
<b>Jeudi 4 aout</b>	<b>20h30 - "In Vino"</b> par Compagnie Manège Carré	<b>18h30</b> - Camion pizza ou fouées <b>19h</b> - Saynètes du TRB dans le Hall espace Culturel <b>20h</b> - Restitution ateliers de juillet dans le Hall espace Culturel
<b>Vendredi 5 aout</b>	<b>21h -"Resurger"</b> par la Cie on est dans le noir	<b>de 16h à 20h "Caravane"</b> de la Compagnie Tarabuste <b>16h15-</b> Saynètes dans les bars TRB <b>17h-</b> Lectures théâtralisées de la Cie Blast <b>18h-</b> Vit' Visite
<b>Samedi 6 aout</b>	<b>18h- "Les Facheux de Molière"</b> par la Cie Framboise <b>21h- "Œuvrer"</b> par les Tréteaux de France <b>ou Variéta</b> par la Compagnie le Théâtre (en fonction des disponibilités des compagnies)	<b>de 16h à 20 h - ou "Caravane"</b> de la Compagnie Tarabuste <b>16h15-</b> Lectures théâtralisées de la Cie Blast <b>17h30-</b> Saynètes dans les bars TRB

Il est proposé que soit appliqué les tarifs habituels de spectacles :

TARIF Abonnement Spectacles CATEGORIE		Tarif entrée pour un spectacle	Tarif Réduit entrée pour un spectacle
	Compagnies amateurs ou animations extérieures	gratuit	
<b>1</b>	Spectacles à l'extérieur ou à l'Echevinage Tarif catégorie 1	6 €	3 €
<b>2</b>	Spectacles des jeudi et samedi soir Tarif catégorie 2	10 €	5 €

Les tarifs réduits s'adressent aux enfants âgés entre 12 et 18 ans, aux étudiants, demandeurs d'emplois, mais également aux personnes qui bénéficient des « minimas sociaux » (Allocation Adulte Handicapé ; Allocation Spécifique Solidarité, RSA).

Si les personnes veulent assister aux 3 spectacles payants (2 spectacles tarifs catégorie 2 et un spectacle catégorie 1), ils auront un **tarif préférentiel** en achetant leurs 3 billets en même temps (3 billets au tarif catégorie 1).

En amont du Festival de Théâtre, 2 stages de théâtre seront proposés avec des journées de 5 heures d'activité théâtrale (2h le matin et 3h l'après-midi). Pour cette activité Il est proposé le **tarif « Animations- Activités culturelles »** à la journée :

<b>TARIF Animations- Activités culturelles CATEGORIE</b>		<b>Tarif</b>
<b>5</b>	Animation culturelle et/ou Activité culturelle	6 €/ personne

Le cout prévisionnel du Festival est de 10 700 € TTC.

Les recettes prévisionnelles liées aux entrées sont estimées à 1 400 €.

Il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- ✓ Conseil Départemental 2 100 €
- ✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais 2 100 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur les propositions de tarifs ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

## **ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Considérant que le parc informatique du service enfance-jeunesse est vieillissant, il est proposé de faire l'acquisition d'un ordinateur et de ce fait améliorer la gestion du service.

Cet équipement est estimé à 740 € HT.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pourrait apporter une aide à hauteur de 60 % du montant HT soit 444 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à déposer la demande de subvention.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### CERCLE D'ESCRIME

**Rapporteur : Mme Christine ROY-POIRAUT**

Le Cercle d'escrime souhaiterait acheter du matériel (vestes électriques, fleurets, etc...) pour un montant de 1 545.26 €

Au vu du nombre de licenciés (26 dont 17 jeunes), il est proposé de participer à hauteur de 500 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Cercle d'escrime.

### COMPAGNIE DES ARCHERS

**Rapporteur : Mme Christine ROY-POIRAUT**

La Compagnie des Archers souhaiterait acheter des plaques karpfos (pour les cibles) pour un montant de 1 205 €. Ce matériel leur est nécessaire pour la pratique régulière et pour leur compétition du 25 juin prochain.

Au vu du nombre de pratiquants (45 dont 28 jeunes), il est proposé de participer à hauteur de 1 000 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Compagnie des Archers.

### ASSOCIATION LE COMPTOIR

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

L'association « Le Comptoir » a pour projet l'implantation d'un lieu qui serait tourné vers les produits BIO dans la ville de LOUDUN, s'inscrivant dans le projet de redynamisation du centre-ville. Ce projet s'articule autour de trois concepts :

- ✓ Un comptoir BIO permettant la distribution de produits BIO de circuits courts;
- ✓ Une cantine du comptoir en complément de l'épicerie, apportant une restauration simple de produits de qualité issus de l'agriculture biologique ;
- ✓ Une activité éducative à l'attention du jeune public organisée autour d'ateliers cuisine, de la redécouverte de vieux légumes, conférences, etc...

L'association souhaite faire procéder à une étude de faisabilité préalable à ce projet en en confiant la maîtrise d'œuvre à un étudiant dans le cadre d'un master 2 en droit et économie sociale. Le coût de cette étude s'élève à 2.000€ TTC et demande l'aide financière de la commune.

*M. PERREAU, membre de l'association Le Comptoir, précise qu'il ne participera pas au vote.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'apporter son soutien à ce projet novateur en accordant une subvention de 500 €.

## **GARANTIE DE PRÊT A L'ASSOCIATION PROGECAT : PRÊT DE 250 000 € CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE MAISON PERMETTANT L'EXTENSION DU FOYER LOGEMENT**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

L'association PROGECAT a pour projet l'acquisition d'une maison sur LOUDUN pour permettre l'extension du foyer hébergement, attenant à cette propriété.

Ce Foyer d'Hébergement, établissement financé par le département, vise à accueillir des travailleurs handicapés disposant d'un emploi au sein de l'ESAT Les Chevaux Blancs.

En conséquence, l'Association PROGECAT s'est positionnée sur cette acquisition afin de disposer du terrain attenant permettant d'envisager à l'avenir une extension de 9 à 12 logements type Foyer Logement, dans le même esprit architectural que la construction initiale du Foyer.

La maison présente sur le terrain pourra être :

- ✓ aménagée en logements diffus pour des personnes handicapées à forte autonomie, avec un suivi du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ;
- ✓ ou mise en vente rapidement après l'acquisition en cas de non viabilité du projet de logements diffus, permettant un remboursement anticipé partiel du prêt sollicité.

Pour ce faire, l'association s'engage à la souscription d'un prêt d'un montant de 250 000 €, au taux fixe de 2.23% et pour une durée de 25 ans auprès du Crédit Coopératif de POITIERS.

Elle demande la garantie légale de cet emprunt par la ville de LOUDUN à hauteur de 50 %.

Considérant l'intérêt de ce projet sur le territoire de LOUDUN ainsi que les garanties financières apportées par l'association PROGECAT,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la garantie d'emprunt sollicitée par l'association et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**Rapporteur : M. André KLING**

### **BUDGET VILLE**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération 41112 - Gymnase rue des Roches  
21318 - Autres bâtiments publics

+ 1 000,00

Opération 41113 - Gymnase IV  
21318 - Autres bâtiments publics

- 1 000,00

10222 FCTVA

+ 406,00

10223 TLE

+ 406,00

Opération 2090 - Bâtiments divers		
21318 - Autres bâtiments publics	+	50 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		+ 50 000,00

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

61522 Entretien et réparations bâtiments	-	50 000,00
023 Virement à la section d'investissement	+	50 000,00

### **BUDGET EAU**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

042/6811 Dotations amortissements	+	3 199,00
011/626 - Frais postaux et télécom	-	3 199,00

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

040/2813 Amortissement des immobilisations	+	0,42
040/28156 Amortissements des immobilisations	+	0,05
040/28158 Amortissements des immobilisations	+	3 198,53
1641 - Emprunts	-	3 199,00

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

67 / 673 Titres annulés	+	365,00
042 / 777 Quote part subventions d'investissement	+	365,00

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

040 / 1391 Subventions d'équipements	+	365,00
2010/2158 Immobilisations corporelles	-	365,00

### **BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

001 - Déficit antérieur reporté	+	2 676,80
040 - 3555 Terrains aménagés	+	2 676,80

# **BUDGET CINEMA CORNAY**

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

673 - Titres annulés	+	63,00	
7078 - Produits des services autres marchandises			+ 63,00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces décisions modificatives budgétaires et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

#### **DECISIONS**

9.03.2016	Convention d'occupation précaire avec la Sté AXIOR pour l'occupation d'une salle visioconférence de 40 m <sup>2</sup> au Centre d'accueil pour entreprises – Année 2016.
8.03.2016	Régie de recettes pour l'école de musique de Loudun (annule et remplace la N° 2848 du 15.04.2009).
11.03.2016	Contrat avec l'EURL Val de Loire Extincteurs pour l'exécution de la mission de vérification et d'entretien des extincteurs et des blocs de secours des bâtiments de la Ville de Loudun.
11.03.2016	Régie de recettes pour l'école de musique de Loudun (annule et remplace la N° 2016.17 du 8.03.2016).
18.03.2016	Convention d'honoraires avec l'Atelier du Lieu relative à la faisabilité du projet de Centre de Loisirs.
22.03.2016	Convention d'honoraires avec M. BRIEUX Jean-Yves pour l'établissement du dossier d'autorisation d'urbanisme relatif aux travaux de mise en accessibilité de l'espace culturel René Monory.
29.03.2016	Convention d'occupation précaire avec l'Entreprise SOFT-ENOV pour la location d'un bureau de 40 m <sup>2</sup> situé au Centre d'accueil pour entreprises du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 15 mai 2016.
1.04.2016	Régie de recettes pour l'encaissement des droits de place.
8.04.2016	Convention d'honoraires avec M. BRIEUX Jean-Yves pour l'établissement du dossier d'autorisation d'urbanisme relatif aux travaux de mise en accessibilité de l'espace culturel René Monory (annule et remplace la N° 2016.21 du 22.03.2016).
15.04.2016	Convention d'occupation précaire avec la SA Adecco Travail Temporaire pour l'occupation d'un bureau de 80 m <sup>2</sup> au Centre d'accueil pour entreprises – Année 2016.
25.04.2016	Acceptation du don de M. Jean-Pierre FREDAGUE de son œuvre « L'Apocalypse ».

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à venir à l'inauguration de la Fête de Printemps samedi 7 mai 2016 à partir de 10 H devant l'échevinage ainsi qu'aux cérémonies commémoratives du 8 mai.

M. ROUX rappelle la visite de l'Assemblée Nationale par le Conseil Municipal des Enfants le 16 juin prochain. Au vu du nombre de places encore disponibles, les conseillers municipaux qui le souhaitent sont invités à s'inscrire moyennant une participation de 20 €/personne.

M. ROUX précise que pour financer leur déplacement, le CME organise une opération de vente de broyés du Poitou, en lien avec le Lycée professionnel Marc Godrie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.**